



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 104020

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les résultats de l'expérimentation de la limitation de vitesse à 80 km/h sur la route nationale 151. Depuis le 1er Juillet 2015, la vitesse sur le tronçon routier de 32 kilomètres situé entre Auxerre et Coulanges-sur-Yonne, sur la RN 151, est limitée de manière expérimentale à 80 km/h. Cette expérimentation visait au départ à réduire le nombre de morts sur les routes et devait normalement durer deux ans. Pendant cette phase, il était prévu d'établir un premier bilan relatif à la baisse de vitesse en décembre 2015. Cependant, à ce jour, aucun document de ce type n'a été constitué. Constatant le silence des autorités, les usagers souhaitent avoir des éléments de réponse sur les dix-huit premiers mois d'expérimentation, car cette mesure impacte quotidiennement les milliers d'automobilistes qui empruntent cet axe. Cette demande est d'autant plus légitime que sur la route nationale 151 le nombre d'accidents semble être en augmentation alors que le nombre de véhicules flashés a doublé. Ce premier bilan apparaît donc plutôt négatif. Compte tenu de ce contexte, il lui demande s'il lui est possible de fournir la grille d'évaluation et les premiers résultats de cette expérimentation.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104020

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3395